

 BORDEAUX MÉTROPOLE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 26 juin 2026	N° 2026-317

Convocation du 20 avril 2026

Aujourd'hui vendredi 26 juin 2026 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Thomas CAZENAVE, Président

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Ariane ARY, M. Jean-Charles ASTIER, M. Christian BAGATE, Mme Isabelle BERRIÉ, Mme Nathalie BOIS HUYGHE, Mme Christine BOST, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jimmy BOURLIEUX, M. Ludovic BOUSQUET, Mme Céline BOUTE, Mme Fatiha BOZDAG, M. Eric CABRILLAT, M. Gerald CARMONA, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, Mme Chantal CHABBAT, Mme Jacqueline CHADEBOST, M. Gérard CHAUSSET, Mme Anne-Laure CHAZEAU, Mme Camille CHOPLIN, M. Jean Francois CLEDEL, Mme Christelle COTTON, Mme Laure CURVALE, Mme Florence DAMET, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Cécile DESJAMBES, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY, Mme Vanessa FERGEAU-RENAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Maël FETOUH, Mme Hélène FLORIAN, M. Alain GARNIER, Mme Sophie GAUDRU, M. Yohann GIACOMETTI, M. Frédéric GIRO, M. Mathieu HAZOUARD, M. Marc KLEINHENTZ, M. Michel LABARDIN, M. Marc LAFOSSE, M. Henri LAGARRIGUE, M. Gwénaél LAMARQUE, M. Jérôme LAMBERT, M. Johnny LEBEAUPIN, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Mayeul L HUILLIER, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Jean-Claude MARSAULT, Mme Alexandra MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Bruno NAULEVADE, Mme Laurence NAVAILLES, M. Jeremy NICOL, M. Pierre De Gaétan N JIKAM, M. Taner OZKOSAR, M. Eric OZOUX, M. Luc PASCAL, Mme Pascale PAVONE, M. David PENNETIER, Mme Juliette PEREZ, M. Jérôme PEScina, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. David POULAIN, M. Eric POUILLIAT, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Philippe QUERTINMONT, Mme Valérie QUESADA, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Alexandre RUBIO, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Boubacar SECK, Mme Alexandra SIARRI, M. Georges SIMON, M. Serge TOURNERIE, M. Jean-Luc TRICHARD, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Ariane VAN GHELUE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Daphné ALATERNE à Mme Ariane ARY
M. Quentin BELAUBRE à Mme Isabelle BERRIÉ
Mme Claudine BICHET à M. Olivier CAZAUX
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Mathieu HAZOUARD
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Yana LANGLOIS à M. Johnny LEBEAUPIN
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 26 juin 2026	Délibération
	ADG Prévention et Gestion des Déchets	N° 2026-317

Attribution d'une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Nouvelle-Aquitaine (CMARNA) - prévention et gestion des déchets - Année 2026 - Décision - Autorisation

Madame Anne-Laure CHAZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Nouvelle-Aquitaine (CMAR Nouvelle-Aquitaine) accompagne les entreprises artisanales du territoire métropolitain tout au long de leur vie, depuis la création jusqu'à la transmission de l'entreprise.

Bilan des accompagnements précédents

Engagée depuis des années aux côtés de la métropole pour accompagner les artisans dans la gestion de leurs déchets, en cohérence avec leur secteur d'activité, la CMA Région Nouvelle-Aquitaine a bénéficié d'un soutien du pôle prévention et gestion des déchets (PGD) au cours des exercices 2023, 2024 et 2025.

Ces trois années de partenariat ont permis de mener des actions significatives en lien avec le Plan stratégique déchets 2026 de Bordeaux Métropole (PSD) et de faire des bilans positifs de ces actions :

- Par exemple, entre 2023 et 2024, les biodéchets ont concentré l'essentiel des actions de la CMA. En effet, l'objectif était d'informer les artisans de la nouvelle réglementation biodéchets issue de la loi AGECL (Anti gaspillage et économie circulaire), leur imposant leur gestion à part, et les solutions associées ; 18 webinaires ont été réalisés et cette nouvelle réglementation a été diffusée auprès de 61% des artisans via une communication mail et appels/SMS ; une enquête biodéchets (coconstruite avec la CCI) à destination des entreprises artisanales de l'alimentation et fleuristes a été réalisée ; plus de 800 artisans informés et près de 300 artisans sensibilisés (webinaires, ateliers, accompagnements individuels),
- Entre 2024 et 2025, la CMA a proposé des actions portant sur les déchets des bâtiments, en lien avec le projet de contrôle d'accès en Centres de recyclage (CR) porté par Bordeaux Métropole : diffusion d'un questionnaire afin de connaître les types de déchets produits, leur fréquence de dépôts en CR métropolitains ainsi que leur connaissance de la REP PMCB :
- réalisation d'une enquête auprès de plus de 3 800 artisans du BTP sur leurs pratiques d'évacuation des déchets de chantier, dans le cadre de la modernisation des centres de recyclage (action 36 du PSD) et du déploiement de la REP (Responsabilité Elargie du Producteur) PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment) ; organisation de 10 webinaires d'information sur la REP PMCB depuis 2024 ; création d'un support de com de présentation de la REP ;

- information et sensibilisation des artisans du bâtiment et des entreprises d'espaces verts en vue de réorienter leurs apports vers des exutoires adaptés, la conception d'un parcours de formation à destination des futurs entrepreneurs issus des CFA et des micro-entrepreneurs,
- Accompagnement des entreprises artisanales à la gestion de leurs déchets : création d'une cellule de soutien pour les artisans à partir de 2024, plus de 60 accompagnements individuels réalisés en 3 ans

Programme d'actions 2026

Fort de ces trois années de soutien, la CMAR Nouvelle-Aquitaine a proposé à Bordeaux Métropole un nouveau programme d'actions pour l'exercice 2026, articulé autour de deux axes complémentaires.

1- Accompagnement à la prévention et gestion des déchets des entreprises artisanales du territoire

Ce premier axe comprend : l'animation d'une cellule de soutien pour informer et sensibiliser individuellement les professionnels concernés (biodéchets, REP PMCB, etc.) ; la participation et l'organisation d'au moins dix événements professionnels (ateliers, réunions, sollicitations de communes et clubs d'entreprises) ; la réalisation de douze webinaires thématiques (REP PMCB, déchets verts, biodéchets, réduction des emballages) ; et l'accompagnement personnalisé à 360° d'au moins quinze entreprises artisanales incluant état des lieux, estimation des volumes produits, analyse des coûts, plan d'actions de réduction et diagnostic emballages.

2- Outil d'aide à la décision – Simulateur de production de déchets

Ce second axe vise à développer un outil numérique d'aide à la décision permettant d'estimer, par flux et par type d'activité, les volumes de déchets générés. Une enquête sera conduite auprès des artisans des métiers de bouche et des fleuristes afin d'alimenter cet outil, dont les résultats seront mis à disposition de Bordeaux Métropole pour améliorer la connaissance des gisements professionnels sur le territoire.

Plan de financement

Le budget prévisionnel global du programme s'établit à 52 500 €TTC. Bordeaux Métropole est sollicitée à hauteur de 42 000 €TTC, représentant 80 % du budget total, conformément aux modalités de la convention annexée à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2022-145 du 25 mars 2022 adoptant les orientations générales pour un plan de prévention et de valorisation des déchets à l'horizon 2026,

VU la délibération n°2025-122 du 4 avril 2025 attribuant une subvention à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Nouvelle-Aquitaine au titre de l'exercice 2025,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDÉRANT QUE l'accompagnement des entreprises artisanales du territoire métropolitain dans la gestion de leurs déchets, par le biais du rappel de leurs obligations réglementaires, de la formation des futurs professionnels et du développement d'outils d'aide à la décision, contribue aux objectifs de Bordeaux Métropole en matière de réduction et de valorisation des déchets,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 42 000 € TTC à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Région Nouvelle-Aquitaine (CMAR Nouvelle-Aquitaine) au titre de l'exercice 2026,

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée,

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe Déchets de l'exercice 2026, chapitre 65, article 657382, fonction 7212.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 26 juin 2026

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,